

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY

Nombre de membres en
exercice : .19

Séance du 18 novembre 2020

Présents : 17
Représentés : 02
Absents : 00
Votants : 19

Date de Convocation :
12/11/2020

L'an 2020 le mercredi 18 novembre 2020 à 20h30, le conseil municipal de ROMAGNY FONTENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry ARMAND

Sont présents : ARMAND Thierry, PERRIER Joseph, PINSON Rémy, CHEMIN Marie Madeleine, , GAUTIER Sylvain, BOUTELOUP Jérôme, BRETONNIER Michel, BAUGE Marie, BUSNEL Annick, DELEURME Stéphane, GAUCHER Régis, GONTIER Christelle, HESLOUIS Franck, LEBASCLE Marie-Josèphe, LECHAPLAIN Francis, LEROY Anita

Est représentée: Karine LEDUC a donné procuration à Thierry ARMAND et Charline DESLANDES a donné procuration à Joseph PERRIER

Est désigné secrétaire de séance : MM CHEMIN

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement de l'appel d'offres pour le marché à bons de commande
- Décision modificative concernant les amortissements des études sur la commune déléguée de Fontenay

Le Conseil Municipal accepte l'ajout des questions

I Approbation du Procès-Verbal du 15 octobre 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

II Décision modificative concernant les amortissements des études sur la commune déléguée de Fontenay

La décision modificative a pour objet le virement de crédit d'un montant de 1470€ au compte 6811 « dotations aux amortissements » en dépense ainsi qu'au compte 281531 « amortissement des réseaux d'adduction d'eau potable » en recette.

Ces crédits sont en diminution des comptes 023 « virement à la section d'investissement en dépense et 021 « virement en section de fonctionnement » en recette.

Cette décision concerne des travaux d'adduction en eau potable réalisés sur la commune déléguée de Fontenay

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative

III Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement de l'appel d'offres pour le marché à bons de commande

Le conseil municipal approuve le DCE du marché à bons de commande tel qu'il a été fait par l'Agence Technique Départemental du Sud Manche.

Le marché est réalisé pour un montant minimum de 10000€ HT et un maximum de 150000€ HT

Le conseil municipal accepte de lancer l'appel d'offres

IV Délibération de transfert du pouvoir de police spéciale

Le Conseil Municipal notifie au Président de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel-Normandie, son opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale dans le domaine de l'habitat.

Les domaines de l'assainissement, la collecte des déchets, le stationnement des gens du voyage, restent compétence de la Communauté d'Agglomération

V OPAH : aide pour des adaptations pour les personnes en perte d'autonomie ou personnes à mobilité réduites pour le logement

Suite à la présentation de Mme Gontier Christelle, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 500€ pour l'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie ou personnes à mobilité réduites pour les demandes déposées sur le territoire de Romagny Fontenay Il reste deux ans à courir pour cette aide programmée de l'habitat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Accepte, d'abonder les subventions accordées dans le cadre de l'OPAH sur le pôle du Mortainais, pour les dossiers de la commune de Romagny Fontenay
- Décide d'apporter une subvention au titre de l'adaptation des logements en matière de perte d'autonomie.
- Précise que la subvention sera de 500€, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité fixées par la communauté d'agglomération.

VI Devis

- *Cheminement piétons dans la zone d'activité*

Suite à la réception d'un devis concernant le chemin piétonnier dans la zone d'activité le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise TPB du l'Oir d'un montant de 2171.20€ HT.

Mme Péan-Louvel remercie le conseil municipal pour les travaux réalisés mais le cheminement ne résout pas le problème de sécurisation du matin.

- *Écoulement des eaux pluviales au lieu-dit « La Tantonnière »*

Suite à la réception de devis concernant la modification des écoulements des eaux au lieu-dit « La Tantonnière » le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise TPB du l'Oir d'un montant de 1995.00€ HT

VII Covid 19 : Remise gracieuse aux commerçants

- *Le Fontenay*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la remise gracieuse de ses loyers à hauteur de 50% pendant la période du 02 novembre jusqu'au 31 décembre 2020 ce qui correspond à la somme de 360 € TTC.

- *Aux Gourmandises de Romagny*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la remise gracieuse de ses loyers à hauteur de 50% pendant la période du 02 novembre jusqu'au 31 décembre 2020 ce qui correspond à la somme de 480 € TTC.

VIII Délibération portant création de deux emplois permanents

- Création d'un poste d'adjoint d'animation pour la garderie de Fontenay

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation, en raison du poste permanent vacant inférieur à 17h30 par semaine pour la garderie de Fontenay

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet d'une durée de 10h45/35h pour la surveillance des enfants à la Garderie de Fontenay à compter du 01 janvier 2021

Le conseil municipal, accepte la création de l'emploi pour un contrat d'une durée 6 mois renouvelables

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial, en raison de poste permanent vacant inférieur à 17h30 par semaine pour l'entretien des locaux ménagers de Fontenay et location de la salle des fêtes de Fontenay

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet d'une durée de 08h/35h pour l'entretien de la Mairie, de la salle des fêtes, du vestiaire de foot et de l'église sur la Commune Déléguée de FONTENAY à compter du 24 décembre 2020

Le conseil municipal, accepte la création de l'emploi pour un contrat d'une durée 1 an renouvelable

IX Questions diverses

- Prochaine réunion de conseil le 17/12/2020.

Fait à Romagny Fontenay
Le 04 décembre 2020
Le Maire
T ARMAND